



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 novembre 2014 — N° 41

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de remercier M. Jacques Bertrand pour ses 32 ans d'innovation en intégration sociale en Outaouais.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'économie sociale dans Lanaudière.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter le Triathlon de Charlevoix qui a reçu le Méritas « Événement de l'année 2014 – 800 participants et moins ».

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les personnalités d'affaires Louis et Patrice Faucher ainsi que Jean-Guy Parent pour leur contribution au développement de la communauté beauceronne.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter Mme Line Laurendeau qui a reçu l'Ordre du mérite militaire.

12 novembre 2014

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'encourager les Géants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu en vue de la finale du Bol d'Or.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la victoire de M. Cédric Adams lors du Championnat du monde de la World Karate & Kickboxing Commission de Dublin.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le travail de deux organismes d'aide aux familles en difficulté de Drummondville.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de remercier le lieutenant-colonel Richard Jourdain.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Fondation Hôpital Charles-LeMoyne.

À 9 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 19.

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 22 Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 22.

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 23 Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif

12 novembre 2014

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 23.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant la Ville de Westmount

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 565-20141112)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Westmount.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 octobre 2014 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant la désignation d'un jour férié pour la Fête nationale des Autochtones du Québec.

(Dépôt n° 566-20141112)

Dépôts de pétitions

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 395 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des programmes de soutien à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées et modification des lois applicables.

(Dépôt n° 567-20141112)

Mme Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 179 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la bonification du programme de remboursement de pompe à insuline pour tous les diabétiques de type 1.

(Dépôt n° 568-20141112)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 116 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'obtention d'un permis de garderie pour l'Hôpital général juif de Montréal.

(Dépôt n° 569-20141112)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 814 citoyens et citoyennes de la municipalité d'East Broughton, concernant le remboursement des coûts des travaux de réhabilitation minière de la Mine Québec Asbestos.

(Dépôt n° 570-20141112)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Turcotte (Saint-Jean), conjointement avec M. Surprenant (Groulx) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant les carrefours jeunesse-emploi; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Surprenant (Groulx), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant l’octroi et la gestion des contrats publics dans l’industrie des technologies de l’information et des communications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Blais, ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Surprenant (Groulx) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l’Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire du Club des petits déjeuners;

QU’elle reconnaisse l’importance de l’intervention de ses bénévoles auprès des jeunes, dans toutes les régions du Québec et dans le reste du Canada.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 28, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 11 h 48.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 13 novembre 2014 sur une question adressée par M. Lisée (Rosemont) à M. Poëti, ministre responsable de la région de Montréal, portant sur le sujet suivant : « Le maintien du nom Champlain pour le pont de remplacement entre la Rive-Sud et Montréal ».

12 novembre 2014

À 11 h 49, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Charette (Deux-Montagnes) propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale acceptent de participer à l'effort de retour à l'équilibre budgétaire et contribuent à 50 % de leur régime de retraite;

QU'ils le fassent dans les mêmes délais prévus pour la hausse de contribution des employés municipaux à leurs propres régimes;

QUE toute augmentation potentielle de leur salaire ne s'applique qu'à partir de la prochaine législature.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes 26 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Billette, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la motion du député de Deux-Montagnes soit amendée de la manière suivante : À la première ligne, supprimer le mot « QUE »;

À la première ligne, avant le mot « les », ajouter les mots « QU'à l'instar des employés municipaux, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QU'à l'instar des employés municipaux, les membres de l'Assemblée nationale acceptent de participer à l'effort de retour à l'équilibre budgétaire et contribuent à 50 % de leur régime de retraite;

QU'ils le fassent dans les mêmes délais prévus pour la hausse de contribution des employés municipaux à leurs propres régimes;

QUE toute augmentation potentielle de leur salaire ne s'applique qu'à partir de la prochaine législature.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charette (Deux-Montagnes) et sur la motion d'amendement de M. Billette, whip en chef du gouvernement, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion du député de Deux-Montagnes soit amendée de la manière suivante : Au premier alinéa, supprimer les mots « participer à l'effort de retour à l'équilibre budgétaire et contribuent »;

Au premier alinéa, après les mots « acceptent de », ajouter le mot « contribuer »;

12 novembre 2014

Au deuxième alinéa, supprimer les mots « QU'ils le fassent dans les mêmes délais prévus pour la hausse de contribution des employés municipaux à leurs propres régimes »;

Au début du troisième alinéa, ajouter les mots « QUE les modifications au régime de retraite ainsi »;

Au troisième alinéa, après le mot « salaire », ajouter les mots « qui découle de l'application du rapport L'Heureux-Dubé, »;

Au troisième alinéa, remplacer le mot « s'applique » par le mot « s'appliquent ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE les membres de l'Assemblée nationale acceptent de contribuer à 50 % de leur régime de retraite;

Que les modifications au régime de retraite ainsi que toute augmentation potentielle de leur salaire qui découle de l'application du rapport L'Heureux-Dubé, ne s'appliquent qu'à partir de la prochaine législature.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charette (Deux-Montagnes) et sur les motions d'amendement de M. Billette, whip en chef du gouvernement, et de Mme Maltais, leader de l'opposition officielle, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes) accepte la proposition d'amendement de M. Billette, whip en chef du gouvernement, et refuse la proposition d'amendement de Mme Maltais, leader de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion d'amendement de M. Billette, whip en chef du gouvernement, est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 47 en annexe)

Pour : **82** Contre : **25** Abstention : **0**

12 novembre 2014

La motion principale telle qu'amendée est ensuite mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **48** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 13 novembre 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 26, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 novembre 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

12 novembre 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Billette, whip en chef du gouvernement :

(Vote n° 47)

POUR - 82

Arcand ((PLQ))	Daoust ((PLQ))	Lavallée ((CAQ))	Rotiroti ((PLQ))
Auger ((PLQ))	David ((PLQ))	Legault ((CAQ))	Rousselle ((PLQ))
Barrette ((PLQ))	(Outremont)	Leitão ((PLQ))	Roy ((CAQ))
Bernier ((PLQ))	de Santis ((PLQ))	Lemay ((CAQ))	(Montarville)
Billette ((PLQ))	Deltell ((CAQ))	Lessard ((PLQ))	Samson ((CAQ))
Birnbaum ((PLQ))	Drolet ((PLQ))	Martel ((CAQ))	Schneeberger ((CAQ))
Blais ((PLQ))	Dutil ((PLQ))	Matte ((PLQ))	Simard ((PLQ))
(Charlesbourg)	Fortin ((PLQ))	Ménard ((PLQ))	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette ((PLQ))	(Pontiac)	Merlini ((PLQ))	Sklavounos ((PLQ))
Bolduc ((PLQ))	Fortin ((PLQ))	Montpetit ((PLQ))	Soucy ((CAQ))
(Mégantic)	(Sherbrooke)	Moreau ((PLQ))	Spénard ((CAQ))
Bonnardel ((CAQ))	Fournier ((PLQ))	Morin ((PLQ))	St-Denis ((PLQ))
Boucher ((PLQ))	Giguère ((PLQ))	Nichols ((PLQ))	St-Pierre ((PLQ))
Boulet ((PLQ))	Girard ((PLQ))	Ouellette ((PLQ))	Surprenant ((CAQ))
Caire ((CAQ))	Habel ((PLQ))	Ouimet ((PLQ))	Tanguay ((PLQ))
Carrière ((PLQ))	Hamad ((PLQ))	(Fabre)	Thériault ((PLQ))
Charbonneau ((PLQ))	Hardy ((PLQ))	Paradis ((CAQ))	Vallée ((PLQ))
Charette ((CAQ))	Heurtel ((PLQ))	(Lévis)	Vien ((PLQ))
Charlebois ((PLQ))	Huot ((PLQ))	Picard ((CAQ))	Weil ((PLQ))
Chevarie ((PLQ))	Iracà ((PLQ))	Plante ((PLQ))	
Coiteux ((PLQ))	Jolin-Barrette ((CAQ))	Poëti ((PLQ))	
Couillard ((PLQ))	Kelley ((PLQ))	Polo ((PLQ))	
D'Amour ((PLQ))	Laframboise ((CAQ))	Reid ((PLQ))	
D'Amours ((CAQ))	Lamontagne ((CAQ))	Roberge ((CAQ))	

CONTRE - 25

Bédard ((PQ))	Hivon ((PQ))	Ouellet ((PQ))	Traversy ((PQ))
Bergeron ((PQ))	Kotto ((PQ))	Pagé ((PQ))	Turcotte ((PQ))
Cloutier ((PQ))	Lamarre ((PQ))	Péladeau ((PQ))	Villeneuve ((PQ))
Cousineau ((PQ))	LeBel ((PQ))	Poirier ((PQ))	
Drainville ((PQ))	Leclair ((PQ))	Richard ((PQ))	
Dufour ((PQ))	Lisée ((PQ))	Roy ((PQ))	
Gaudreault ((PQ))	Maltais ((PQ))	(Bonaventure)	
(Jonquière)	Marceau ((PQ))	Therrien ((PQ))	

Sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes) telle qu'amendée :

(Vote n° 48)

POUR - 107

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Deltell (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Bédard (PQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	Dutil (PLQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Pontiac)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
(Mégantic)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (CAQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Fabre)	Therrien (PQ)
Charette (CAQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (CAQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Lévis)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Péladeau (PQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Cousineau (PQ)	Laframboise (CAQ)	Poëti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poirier (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Daoust (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Reid (PLQ)	
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	
(Outremont)	Leclair (PQ)	Roberge (CAQ)	